

RAPPORT ANNUEL

BASÉ SUR LE RENDEMENT

2011-2012

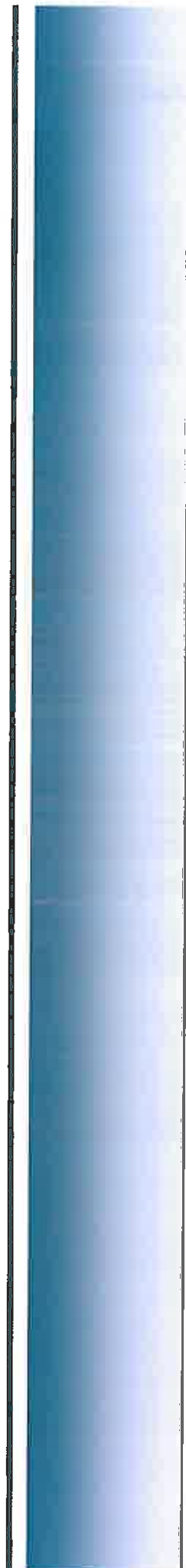


TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidence.....	3
Profil du Conseil scolaire francophone provincial.....	4
Secteurs d'activité.....	7
Contribution des partenaires.....	8
Faits saillants.....	9
Enjeux et réalisation des objectifs (2011-2012).....	10
Enjeu 1 – L'amélioration de la qualité de l'éducation en français.....	10
Enjeu 2 – La communication.....	15
Enjeu 3 – L'amélioration de l'efficacité de l'organisation.....	18
Défis et opportunités 2012-2013.....	22
Annexe 1 : La loi scolaire, 1997.....	23
Annexe 2 : États financiers vérifiés.....	28



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Saint-Jean, le 30 novembre 2012

Honorable Clyde Jackman, M.H.A.
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation
C.P. 8700
Saint-Jean (TNL) A1B 4J6

Objet : **Rapport annuel basé sur le rendement 2011-2012**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences du *Transparency and Accountability Act* pour les entités « Catégorie Un », j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport de rendement annuel 2011-2012 du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP).

Le mandat du CSFP est défini par les articles 97 et 98 de la *Loi scolaire, 1997*. Elle accorde au CSFP les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans les articles 75 et 76 de la dite Loi avec certaines modifications et ajouts. Bref, le CSFP est responsable de tous les aspects de l'éducation en français, langue première, de la maternelle à la 12^e année pour les enfants d'ayants droit de Terre-Neuve-et-Labrador.

Tout au long de l'année scolaire 2011-2012, le CSFP, en collaboration avec la direction générale, s'est conformé aux orientations stratégiques telles que prescrites par le gouvernement et communiquées par le ministre de l'Éducation. Les trois axes de développement du CSFP étaient énoncés dans le plan stratégique déposé à l'Assemblée législative. Ces trois axes de développement sont : 1) l'amélioration de la qualité de l'éducation en français; 2) la communication; et 3) l'amélioration de l'efficacité de l'organisation.

Le rapport annuel basé sur le rendement résume les réalisations du CSFP au cours de la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Ma signature ci-dessous est au nom du CSFP et témoigne de son imputabilité pour les résultats rapportés en 2011-2012.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Ali Chaisson
Président

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

65, chemin Ridge, Saint-Jean (TNL) A1B 4P5 • Téléphone (709) 722-6324 • Télécopieur (709) 722-6325 • www.csfp.nl.ca • conseil@csfp.nl.ca

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

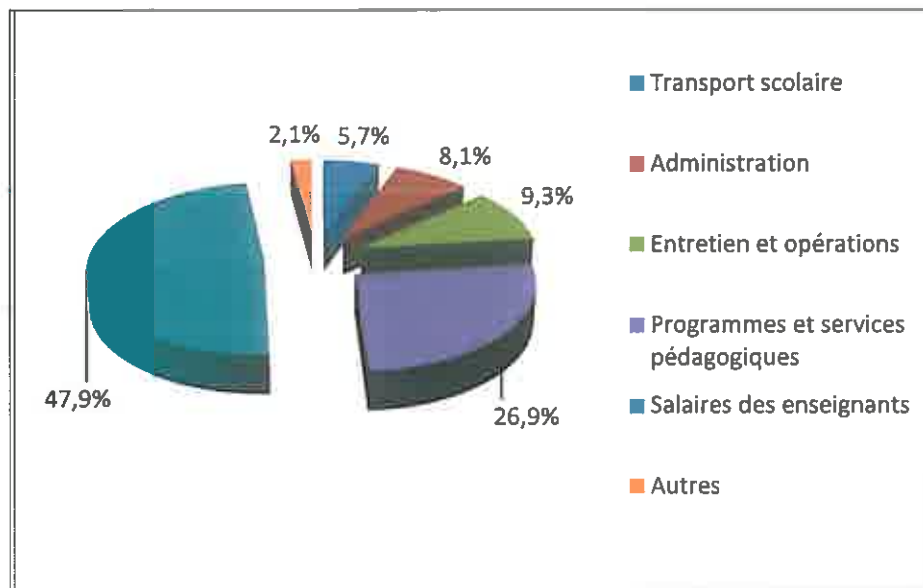
Les bureaux du centre administratif du CSFP sont établis au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents, situé au 65, chemin Ridge, à Saint-Jean (TNL).

En date du 30 septembre 2011, le Conseil scolaire francophone provincial a 306 élèves (136 garçons et 170 filles) inscrits. De plus, il a négocié une entente avec la Commission scolaire du Littoral, au Québec, afin que treize (13) élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent poursuivre leur éducation en français.

Le Conseil a cinq écoles qui sont toutes catégorisées comme « petites écoles » par le ministère de l'Éducation. Leur nombre d'élèves varie de 26 (à Labrador City) à 128 (à Saint-Jean). Ces écoles se trouvent à Saint-Jean, La Grand'Terre, Cap Saint-Georges, Happy-Valley - Goose Bay et Labrador City. À l'exception de celle de Saint-Jean, la distance entre le centre administratif et les écoles est considérable.

Le budget du CSFP est de 7 634 670\$. De plus amples informations peuvent être obtenues dans les états financiers vérifiés qui se trouvent à l'Annexe 2.

BUDGET 2011-2012



En 2011-12, le CSFP a 82 employés (61 femmes et 21 hommes), dont 51 se trouvent dans des régions rurales et 31 dans des centres plus urbains. Des 82 employés, 17 se trouve au Labrador et 65 sur l'île de Terre-Neuve.

Répartition des employés du Conseil scolaire francophone provincial

Catégorie	Femme	Homme	Total
Centre administratif	5	5	10
Enseignants	31	8	39
Directeurs/Directrices	3	2	5
Autres	22	6	28
Total	61	21	82

En date du 30 juin 2012, neuf membres (cinq femmes et quatre hommes) siègent au Conseil scolaire. Un poste est vacant. Ces membres sont :

Brenda LeFrançois	Saint-Jean
Ali Chaisson	Saint-Jean
Edna Hall	Côte ouest
June Rouzes	Côte ouest
Marc Cormier	Côte ouest
Vacant	Côte ouest
Dinah Pitre-Payne	Labrador est
Andy Turnbull	Labrador est
Yves Bastien	Labrador ouest
Chantal Lecavalier	Labrador ouest

Vision

La vision du Conseil scolaire francophone provincial est celle d'un système d'éducation de langue française et de cultures francophones permettant la réussite, la construction identitaire, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde de chaque élève.

Mission

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador aura amélioré le système éducatif francophone afin d'assurer que les élèves possèdent les habiletés nécessaires à leur réussite tout en préservant leur identité culturelle francophone.

Mandat

Le mandat du CSFP est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les enfants du niveau pré-maternelle et les élèves de la maternelle à la 12^e année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe 1 présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi scolaire, 1997*.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :

1. PROGRAMMES ET SERVICES (PRÉMATERNELLE À LA DOUZIÈME ANNÉE)

L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme *Bon départ*, destiné à les préparer à la maternelle.

De plus, dans les communautés où la langue au foyer des ayants droit est l'anglais, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre un programme de prématernelle en français. Ce programme vise à les préparer à suivre le programme de maternelle en français.

Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation, de la maternelle à la 12^e année.

Selon les capacités de chaque école, des activités d'après école sont également offertes.

2. LE TRANSPORT

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison à l'école, aller et retour, en conformité aux règlements du ministère de l'Éducation.

CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

Pour atteindre les buts de son plan stratégique, le CSFP travaille avec les partenaires suivants:

- a) **Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador**
Le ministère de l'Éducation est responsable de veiller au respect de la *Loi scolaire, 1997* qui définit les rôles et responsabilités des conseils scolaires. Le ministère de l'Éducation détermine les programmes d'apprentissage et élabore les règlements administratifs et éducatifs qui s'appliquent aux conseils scolaires. Ces derniers sont imputables au ministère de l'Éducation pour la gestion de ces programmes et services ainsi que pour la gestion et l'administration de leurs ressources humaines et financières. Environ 84,5 % du budget total du CSFP provient du ministère de l'Éducation.
- b) **Patrimoine Canada**
Patrimoine Canada est le ministère fédéral responsable de négocier l'entente fédérale/provinciale pour les Programmes des langues officielles en éducation (PLOÉ) avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette entente assure le financement des services et des programmes supplémentaires requis pour l'enseignement dans une langue minoritaire et pour la promotion de la langue et de la culture françaises. Environ 13,6 % du budget total du CSFP provient de ces ententes négociées avec Patrimoine Canada. Tous ces fonds passent par le ministère de l'Éducation car l'éducation est un domaine de juridiction provinciale.
- c) **Organismes francophones**
Au niveau provincial, des ententes avec la Fédération des parents francophone de Terre-Neuve et Labrador (FPFTNL) sont toujours en vigueur pour la mise en œuvre des programmes de francisation communautaire. Le but de ces programmes, c'est d'aider les familles d'ascendance française en milieu minoritaire à récupérer le français par le biais de l'enseignement en français orienté principalement vers les enfants de la famille. D'autres ententes sont en vigueur avec l'Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents; avec l'Association régionale de la côte Ouest (ARCO) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne; et avec le Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL) pour la réalisation d'une journée Orientation et Carrières.
- d) **Canadian Parents for French**
Cet organisme a appuyé le CSFP en invitant ses élèves à participer à leur concours d'art oratoire.
- e) **Autres agences**
L'entente avec le Labrador School Board pour le transport scolaire à Happy Valley - Goose Bay et Labrador City demeure en vigueur. De plus, une entente avec la Commission scolaire du Littoral est maintenue pour que les élèves francophones de la région de l'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, au Québec.

FAITS SAILLANTS

Augmentation des inscriptions

Le CSFP est heureux de constater que le nombre d'inscriptions dans ses écoles a augmenté pour la deuxième année consécutive, passant de 266 élèves en septembre 2010 à 306 élèves en septembre 2011. Il s'agit de la plus forte augmentation en nombre et en pourcentage de l'histoire du CSFP. Cette tendance très positive est en majeure partie liée surtout à la hausse des inscriptions à l'école des Grands-Vents, de Saint-Jean.

Système de gestion de l'information des élèves PowerSchool

Le CSFP a mis en place le système informatisé de gestion d'information des élèves PowerSchool. Puisque le CSFP n'avait jamais mis en place un tel système auparavant, ce projet revêt une importance considérable pour l'amélioration de l'efficacité organisationnelle du CSFP. Deux écoles pilotes ont commencé son implantation en 2011-2012 et les trois autres suivront en 2012-2013.

Seconde édition du Salon Orientation et carrières

En collaboration avec le Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL), le CSFP a organisé la tenue, les 1^{er} et 2 février 2012, du deuxième Salon Orientation et carrières. Cet événement a permis aux employeurs ayant des besoins de personnel bilingue de présenter leurs besoins ainsi que les possibilités d'embauche, dans la province, aux élèves de l'intermédiaire et du secondaire. Les élèves du secondaire du CSFP ont de plus eu accès à des rencontres individuelles avec des conseillers en orientation. Ce rapport collaboratif de travail a démontré du progrès en rapport à l'orientation stratégique du gouvernement sur les Assises académiques et d'apprentissage (*Academic/Learning Foundation*) pour 2011-2014, plus spécifiquement l'élément se rapportant aux programmes en leadership/renforcement de caractère.

Financement pour les beaux-arts

En 2011-2012, toutes les écoles du Conseil ont bénéficié du financement du Programme d'équipement pour les beaux-arts du ministère de l'Éducation pour acheter du matériel pour la mise en place de la programmation des beaux-arts, et cela, de la maternelle à la 12^e année. Les écoles ont acheté du matériel et embauché des ressources pour la musique (instruments, chorale et mouvement), pour les arts visuels et le théâtre.

Améliorations technologiques

En 2011-2012, le CSFP a acquis 13 nouveaux tableaux blancs interactifs grâce à deux programmes du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces tableaux ont été installés dans les cinq écoles du Conseil et leur utilisation a eu un impact très positif sur les élèves du CSFP.

Enjeux et réalisation des objectifs (2011-2012)

Les trois enjeux stratégiques suivants ont guidé le travail du CSFP pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Ces enjeux sont :

- 1) L'amélioration de la qualité de l'éducation en français
- 2) La communication
- 3) L'amélioration de l'efficacité de l'organisation

ENJEU 1 | UN

L'amélioration de la qualité de l'éducation en français

Le système francophone d'éducation à Terre-Neuve-et-Labrador, tout comme plusieurs de ses semblables dans d'autres provinces du Canada, fait face à des défis importants auxquels plusieurs du milieu scolaire de la majorité linguistique n'est pas confronté.

- L'identité culturelle francophone peut être difficile à affirmer dans des milieux très largement anglophones.
- Plusieurs écoles francophones du CSFP sont géographiquement isolées les unes des autres.
- Dans la mesure où les écoles d'enseignement en français langue première sont dans la catégorie des « petites » écoles, il est fréquent que les autorités scolaires n'aient d'autres choix que de former des classes multi-niveaux à cause du petit nombre d'élèves. Plusieurs enseignants ne sont pas familiers avec les approches pédagogiques spéciales exigées dans un tel contexte.
- Les plus petits conseils scolaires francophones sont aussi mis au défi de développer une approche « généraliste » pour dispenser les apprentissages « spécialisés » offerts dans les plus grands districts de la majorité linguistique anglophone. Ce défi oblige les praticiens à faire preuve de créativité pour assurer que les conseils francophones en milieu minoritaire fournissent une éducation de qualité équivalente ou meilleure que celle offerte par les districts anglophones.
- Un petit nombre d'élèves donne lieu souvent à des défis importants pour déterminer les choix de cours à offrir.
- Plusieurs jeunes francophones choisissent de quitter le système d'enseignement en français langue première pendant le niveau intermédiaire.

C'est dans ce contexte que le CSFP doit s'efforcer de dispenser la qualité de services éducatifs la plus élevée possible, afin d'encourager les parents ayant droits à inscrire leurs enfants dans ses écoles et à les aider à poursuivre leurs apprentissages dans le système français jusqu'à la 12^e année. Cette priorité concorde avec l'orientation stratégique du gouvernement provincial sur les Assises académiques et d'apprentissage (*Academic/Learning Foundation*), spécifiquement dans ses éléments de soutien aux élèves et de rendement scolaire.

But n° Un : En date du 30 juin 2014, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré la qualité et la quantité de ses services éducatifs.

Mesure : La qualité et la quantité des services éducatifs sont améliorées

Indicateurs :

- L'accès aux services éducatifs est amélioré
- Les services de développement de la construction identitaire sont améliorés
- L'utilisation des technologies modernes par le personnel enseignant est augmentée

Réalisation de l'objectif fixé pour 2011-2012

En date du 30 juin 2012, le Conseil scolaire francophone provincial aura amorcé une révision de la qualité et de la quantité de ses services éducatifs.

Mesure: La révision est amorcée

Indicateurs:

- Des consultations avec les autres conseils scolaires et institutions d'apprentissage francophones sont menées
- Un rapport est rédigé
- Une formation sur la construction identitaire est offerte aux directions d'école
- L'utilisation des technologies modernes dans la formation continue des enseignants est augmentée

Sous les indicateurs qui suivent, le CSFP élabore sur sa contribution à la réalisation de l'objectif tel que fixé dans son plan stratégique.

Indicateur : Des consultations avec les autres conseils scolaires et institutions d'apprentissage francophones sont menées.

En 2011-12, le CSFP a mené des consultations auprès d'autres districts scolaires francophones et des institutions d'apprentissage francophones. Des discussions ont eu lieu à l'occasion de la participation des représentants du CSFP à deux réunions nationales d'enseignants et d'administrateurs de districts scolaires et d'institutions d'apprentissage francophones publics d'enseignement en français langue première au Canada.

Trois enseignants ont assisté à la conférence annuelle de l'Association canadienne pour l'éducation en français à Ottawa, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011. Les enseignants ont assisté à une variété d'ateliers sur des sujets reliés au développement langagier des élèves, à l'intégration de la culture dans l'ensemble du curriculum, à l'engagement des élèves dans des partenariats école-communauté, à l'apprentissage via la technologie, et l'engagement des élèves dans le développement et la fierté de leur identité francophone. Pendant cette conférence, les enseignants du CSFP ont également consulté leurs pairs et partagé avec eux leur expérience lors de réunions.

Du 26 au 28 avril 2012, six enseignants et la coordinatrice des programmes d'études du CSFP ont assisté à Edmonton, en Alberta, au Grand rassemblement de l'éducation en français (une conférence biannuelle pour les pédagogues d'enseignement en français langue première). Le thème de cette conférence était l'utilisation de la technologie dans la salle de classe au 21^e siècle. Des participants du CSFP ont assisté à des ateliers portant sur l'intégration de divers outils (tablettes, téléphones intelligents, iPads) sur l'utilisation des médias sociaux comme moyen pour atteindre les objectifs du curriculum et créer un sentiment de communauté; sur l'intégration de la technologie dans des projets transdisciplinaires et en apprentissage de langues; ainsi que sur l'utilisation de la technologie comme moyen de développement professionnel. Les participants du CSFP ont également fait des consultations et partagé leurs connaissances avec des pairs lors de réunions, via les médias sociaux et par des présentations en ligne.

Indicateur : Un rapport sur la qualité et la quantité des services éducatifs est rédigé.

Le rapport de réflexion sur la qualité et la quantité des services éducatifs n'a pas été rédigé, des consultations supplémentaires s'avérant nécessaires. De plus, en raison du départ imminent du directeur général, à la fin de mars 2012, il a été jugé plus approprié que la nouvelle direction mène à terme cet élément du plan stratégique. De plus, dans la mesure où le meilleur moment pour un tel travail est normalement à la fin de l'année scolaire – période pendant laquelle la nouvelle direction générale n'avait pas encore été nommée, il n'était pas possible, en pratique, de compléter un tel rapport. Enfin, à cause de sérieux défis dans le marché de travail pour des postes de gestion pour des conseils scolaires de langues minoritaires, le CSFP n'a pas été en mesure, en 2011-2012, de combler un autre poste crucial, soit celui de la direction des services éducatifs. Cette pénurie grave de personnel de direction a clairement limitée la capacité du conseil scolaire de réaliser les objectifs de tous ses indicateurs. Ce rapport sera rédigé en 2012/13.

Indicateur : Une formation sur la construction identitaire est offerte aux directions d'école.

Au 24 février 2012, le CSFP a offert une formation en construction identitaire aux cinq directeurs et directrices de ses écoles. Elle a été dispensée par madame Judith Charest, consultante en développement de l'identité culturelle francophone. Madame Charest a occupé plusieurs postes dans ce domaine du développement de l'identité culturelle, dont celui de directrice de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESO). Cette organisation est dédiée au développement du leadership et de l'identité culturelle chez la jeunesse franco-ontarienne. Elle a également été coordonnatrice au

développement de la programmation culturelle au ministère de l'Éducation de l'Ontario ainsi que coordonnatrice de la section de pédagogie culturelle du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique.

Cette formation a mis l'accent sur le rôle des directions d'école comme agent du développement de l'identité culturelle francophone ainsi que sur les moyens d'intégrer le développement de l'identité culturelle des élèves francophones dans le curriculum. Les participants ont examiné le concept du développement de l'identité culturelle francophone dans les contextes de minorité linguistique. Ils ont aussi discuté du rôle des arts et des activités communautaires pour assurer que les élèves vivent, au quotidien, leur culture francophone. Les directions ont aussi examiné des exemples de projets développés dans d'autres régions francophones pouvant éventuellement être réalisés dans leur école.

Indicateur : L'utilisation des technologies modernes dans la formation continue des enseignants est augmentée.

En 2011-2012, le CSFP a augmenté l'utilisation de technologies modernes dans la formation des enseignants. Au début de l'exercice, la mise en place du réseau de vidéoconférence du CSFP a été complétée. Le CSFP envisage d'augmenter l'utilisation de cette technologie dans ses communications régulières, tout comme dans la formation de son personnel.

En septembre 2011, quelque 30 enseignants ont reçu une formation sur l'utilisation des tableaux blancs interactifs. En mars 2012, les enseignants de maternelle ont participé, via vidéoconférence, à une formation sur la petite enfance donnée par la coordonnatrice des programmes d'études. Cette dernière a de plus assisté à conférence annuelle de l'Association de Supervision et du développement du curriculum, via vidéoconférence. Enfin, des sessions de formation sur le logiciel de gestion scolaire PowerSchool ont eu lieu pour des membres du personnel du centre administratif et les directions des deux écoles pilotes au moyen du logiciel *TeamViewer*. Avant 2011-2012, il n'était pas possible de tenir des sessions de formation par vidéoconférence avec toutes les écoles. La finalisation de la mise en place du réseau de vidéoconférence du CSFP a permis que l'augmentation de l'utilisation de cette technologie pour le développement professionnel des enseignants.

Discussion des résultats

La qualité et la quantité des services éducatifs se sont améliorées en 2011-2012, principalement grâce à la formation en construction identitaire ainsi qu'au développement et à l'augmentation de l'utilisation de la vidéoconférence pour la formation des enseignants. Le système de vidéoconférence du CSFP doit faire l'objet d'une promotion accrue pour rehausser l'apprentissage professionnel et la collaboration. Des consultations plus en profondeur auprès de partenaires devront être menées pour mieux documenter les changements qui devront éventuellement être apportés à la suite du rapport requis dans le plan stratégique du CSFP. Cette révision sera menée de façon plus appropriée, en 2012-2013, par la nouvelle direction générale.

L'objectif fixé pour 2012-13 :

En date du 30 juin 2013, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre de services éducatifs nouveaux ou révisés.

Mesure: Mise en œuvre de services éducatifs nouveaux ou révisés

Indicateurs:

- Le rapport de réflexion sur la qualité et la quantité des services éducatifs est rédigé.
- Un nouveau plan/approche de francisation est mis en application.
- Un forum de discussions et d'échanges entre enseignants est mis en place.
- Des possibilités pour faciliter le mentorat entre les enseignants sont définies.
- Une consultation avec le ministère de l'Éducation sur des perspectives d'améliorations du rendement scolaire et du choix de cours a eu lieu.

ENJEU 2 | DEUX

La communication

En milieu minoritaire, les écoles francophones offrent un produit supérieur au chapitre de l'enseignement de la langue française. En dépit de cet excellent produit, bien des parents ayant droits choisissent de ne pas y inscrire leurs enfants. Les parents ayants-droit sont définis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ; ce sont des parents qui sont des francophones et qui parlent français sur une base régulière, qui ont été éduqué en français au niveau primaire ou qui ont inscrit un de leurs enfants dans une école de français-langue-première. Dans d'autres cas, ces parents ne sont tout simplement pas au courant de l'existence d'un système d'enseignement en français langue première dans la province. Tout en entraînant une hausse des inscriptions dans les écoles du CSFP, des succès dans la promotion du système de français langue première auraient également pour effet d'augmenter leurs ressources humaines et financières et, par conséquent, de procurer d'importants bénéfices aux élèves qui les fréquentent, à leurs familles ainsi qu'aux communautés où elles sont situées. Pour cette raison, entre autres, les communications sont d'une grande importance pour le CSFP et tous les groupes et individus liés ou intéressés par sa mission.

But numéro deux : En date du 30 juin 2014, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré la communication avec les nouveaux arrivants, les parents et le public.

Mesure : La communication est améliorée

Indicateurs :

- Des outils de communication pour les ayants droit élaborés et mis en œuvre.
- Des sites internet du Conseil scolaire francophone provincial et des écoles françaises améliorés;
- Le nombre d'items publicitaires des écoles francophones dans les différents médias est augmenté.

Réalisation de l'objectif fixé pour 2011-2012

En date du 30 juin 2012, le Conseil scolaire francophone provincial aura élaboré et approuvé des outils de communication pour les groupes cibles.

Mesure: Des outils de communication sont élaborés et mis en œuvre

Indicateurs:

- Des outils de communication dont les groupes cibles sont les ayant droits avec de jeunes enfants et les nouveaux arrivants sont élaborés et approuvés
- Des sites internet améliorés
- Une promotion accrue des écoles françaises

Voici les réalisations du CSFP en 2011-2012, pour chacun de ces indicateurs.

Indicateur : Des outils de communication dont les groupes cibles sont les ayants droit avec de jeunes enfants et les nouveaux arrivants sont élaborés et approuvés

Pendant l'année 2011-2012, le CSFP a développé et approuvé des outils de communication destinés aux parents ayant droits avec de jeunes enfants et aux immigrants. Le CSFP a, entre autres, fait la promotion et soutenu activement la tenue de journées « Portes ouvertes » dans ses écoles par le développement et la distribution massive de matériel promotionnel. Par exemple, des feuillets d'invitation présentant les avantages des écoles francophones ont été distribués dans toutes les résidences de la péninsule de Port-au-Port pour faire connaître la tenue des « Portes ouvertes » de l'école Notre-Dame-du-Cap, le 17 mai ainsi que de l'école Sainte-Anne, le 31 mai.

Le CSFP a développé et diffusé une chronique scolaire dans le journal francophone provincial *Le Gaboteur* pendant les quatre derniers mois de l'année scolaire. De plus, le CSFP a apporté son soutien à l'initiative de ce journal de faire paraître, à chaque semaine, des articles en français dans le quotidien anglophone de Saint-Jean, *The Telegram*, ainsi que des chroniques hebdomadaires à la première chaîne de la radio de la Société Radio-Canada à Halifax.

Ces actions ont contribué à améliorer le rayonnement des écoles d'enseignement en français langue première du CSFP auprès de la communauté francophone et également bien au-delà des frontières nord-est de la péninsule d'Avalon et de la province.

Enfin, quelques outils promotionnels – par exemple, des cartes d'affaires pour les écoles, des aimants et des autocollants arborant les logos et les coordonnées des écoles, de même que des mousquetons avec l'adresse Internet du Conseil – ont été créés et distribués dans le but de hausser le sentiment d'appartenance au CSFP et à ses écoles ainsi que leur rayonnement.

Indicateur : Des sites internet améliorés

En 2011-2012, le CSFP a fait de grands pas vers l'amélioration majeure de son site Internet et ceux de ses écoles. À la suite d'une consultation menée en février 2012 auprès des directions d'écoles ainsi que de l'étude comparative de différents systèmes de gestion de contenus (*Content System Manager-CMS*) utilisés en milieu scolaire, le CSFP a signé un contrat de refonte des sites web du CSFP et de ses écoles avec la firme DC Media de Saint-Jean. La nouvelle plateforme retenue est *Wordpress*. Reconnue pour sa simplicité, cette plateforme facilitera grandement la prise en charge des sites Internet des écoles par les écoles elles-mêmes. Désormais, les sites pourront être mis à jour sans que leur personnel ait absolument à faire appel aux ressources limitées du centre administratif du CSFP. La gestion locale des sites par les écoles favorisera également des liens plus étroits avec les objectifs pédagogiques. À la fin de l'année 2011-2012, environ 50% du processus de développement des nouveaux sites étaient complétés. À cause de l'embauche en retard de la Spécialiste en communications, le CSFP a réussi à

développer et à valider à l'interne un prototype pour un site web pour une école pilote, mais le nouveau style et contenu n'a pas été terminé avant la prochaine année fiscale.

Dans l'intervalle, le CSFP a mis à jour certaines informations diffusées sur son site Internet ainsi que les informations sur les critères d'éligibilité aux écoles du CSFP sur le portail de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-du-Labrador (francotnl.ca).

Indicateur : Une promotion accrue des écoles françaises

En 2011-2012, en plus des actions décrites précédemment, le CSFP a amorcé l'établissement de contacts avec les grands employeurs du Labrador afin de faire connaître ses écoles à leurs employés et lors du recrutement. Ces démarches sont encore au stade embryonnaire et devront se poursuivre en 2012-2013.

Le CSFP a également fait la promotion de ses écoles à l'occasion de son Concours d'art oratoire, à la fois dans les communautés lors des compétitions locales, et dans la péninsule de Port-au-Port lors de sa grande finale provinciale tenue à l'École Sainte-Anne, à la Grand'Terre.

Au-delà de ces actions spécifiquement destinées à rejoindre les ayants droit et les immigrants parents de jeunes enfants, la diffusion d'une chronique bimensuelle du CSFP dans le journal *Le Gaboteur* a permis d'atteindre un objectif plus large dans la mesure où le lectorat de ce journal est constitué d'un public privilégié pour les écoles du CSFP.

Discussion des résultats

Une transition importante vers de nouveaux sites Internet pour le CSFP et ses écoles a été amorcée en 2011-2012. Un soin considérable a été apporté dans l'évaluation des logiciels de gestion de contenus WEB avant d'arrêter le choix du CSFP à la plateforme Wordpress. Dans l'ensemble du temps et des ressources limitées allouées aux communications, le projet d'amélioration des sites Internet est certainement celui qui apportera les plus importantes retombées promotionnelles. Une planification budgétaire et opérationnelle sera par ailleurs nécessaire afin de développer un ensemble d'outils de promotion pour le CSFP et ses écoles. Le Conseil entend poursuivre également ses activités régulières de communication dans les médias francophones ainsi que dans les médias de la majorité linguistique qui peuvent contribuer à son rayonnement.

L'objectif fixé pour 2012-13 :

En date du 30 juin 2013, le Conseil scolaire francophone provincial aura amorcé la mise en œuvre des outils de communication.

Mesure: Aura amorcé la mise en œuvre des outils en communication

Indicateurs:

- Aura complété l'amélioration de ses sites Internet
- Aura amorcé le développement d'une trousse d'information générale.

Enjeu 3 | Trois

L'amélioration de l'efficacité de l'organisation

Afin de remplir son mandat de fournir des services éducatifs d'une qualité équivalente ou supérieure à ceux de la majorité linguistique, les opérations du Conseil et de son bureau administratif doivent, en dépit de sa petite taille, être efficaces et productives. Pour ce faire, le Conseil, par les politiques de gouvernance, et le directeur général, par les politiques administratives, doivent être en mesure de prévoir et de faire face de manière appropriée à des situations et enjeux à risque auxquels le Conseil pourra être confronté.

Parmi ces situations à risque, un mauvais recrutement de personnel, soit au niveau du centre administratif du conseil ou dans ses écoles, a pour effet de retarder les progrès du conseil vers l'efficacité organisationnelle. Des difficultés de recrutement peuvent aussi entraîner des problèmes de rétention du personnel, ce qui limite la capacité du CSFP de consolider l'expertise interne requise pour construire une organisation véritablement efficace.

Le CSFP et tous les groupes et individus qui ont à cœur sa mission ont la ferme volonté de hausser son efficacité organisationnelle. L'atteinte d'un tel objectif repose sur une évaluation minutieuse, la formation et une meilleure définition des rôles de chacun, particulièrement au centre administratif. En 2011-2012, le CSFP s'est engagé dans un processus d'amélioration de son efficacité organisationnelle.

But numéro Trois: En date du 30 juin 2014, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré son efficacité organisationnelle.

Mesure : L'efficacité de l'organisation est améliorée

Indicateurs :

- Des politiques et procédures administratives améliorées.
- L'organisation du centre administratif est améliorée.
- Les descriptions de tâches du personnel du bureau administratif sont ajustées.
- La formation continue pour le personnel du bureau administratif et des conseillers est améliorée.
- Une stratégie de recrutement et de rétention du personnel est élaborée.

Réalisation de l'objectif fixé pour 2011-2012

En date du 30 juin 2012, le Conseil scolaire francophone provincial aura amorcé des activités visant à améliorer son efficacité organisationnelle.

Mesure: Des activités sont amorcées

Indicateurs:

- Les politiques et les procédures administratives sont améliorées.
- Un modèle pour optimiser les services du personnel du centre administratif est élaboré.
- Des éléments clés à l'égard du recrutement et de la rétention du personnel sont identifiés.
- Une formation continue du personnel du centre administratif sur les différents aspects de leurs rôles a eu lieu.
- Une formation continue des conseillers scolaires sur la gouvernance du système d'éducation français a eu lieu.

Indicateur : Les politiques et les procédures administratives sont améliorées

Le manuel des politiques et procédures administratives n'a pas été mis à jour en 2011-2012. Les interventions du CSFP ont plutôt favorisé des formations en gouvernance pour les membres et conseil et la haute direction du centre administratif. Le fait que ces politiques sont intimement liées aux politiques de gouvernance des membres du Conseil (les élus) explique cette orientation. Elle a mené à la tenue de trois séances de formation pour ces derniers et la haute direction du bureau administratif. De plus, à la suite du départ à la retraite du directeur général à la fin de mars 2012, il a été jugé préférable que la coordination de cette initiative soit confiée à la nouvelle direction générale.

Indicateur : Un modèle pour optimiser les services du personnel du centre administratif est élaboré

Suite à la retraite de la direction générale, en mars 2012, une étude sur le personnel du bureau administratif ainsi que des services du CSFP commandée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton en vue de proposer des recommandations pour optimiser l'efficacité de l'organisation a été reportée à l'automne 2012.

Indicateur : Des éléments clés à l'égard du recrutement et de la rétention du personnel sont identifiés

Pendant l'année 2011-2012, le CSFP a identifié les facteurs clés qui ont rendu plus difficiles le recrutement et la rétention du personnel. Le CSFP est confronté à de très grands défis dans ces domaines. Il y a une pénurie majeure de personnel enseignant et de personnel de soutien de langue française dans les écoles du CSFP en milieu rural. Les difficultés rencontrées ont en commun les facteurs suivants :

- Les distances très grandes entre les lieux de travail et les lieux de résidence du nouveau personnel au moment de son recrutement augmentent considérablement les coûts de déplacement et de déménagement du CSFP ainsi que les coûts, pour les nouveaux employés, de retourner dans leur province pour visiter leurs proches.
- Les écoles elles-mêmes sont séparées par de très grandes distances.
- Certaines écoles sont situées à de très grandes distances des centres de service.
- Les coûts du logement sont très élevés dans certaines régions (Labrador City et, à des degrés moindre, Happy Valley-Goose Bay et St. John's). De plus, à Labrador City, il n'y a pratiquement aucun logement disponible.

Indicateur : Une formation continue du personnel du centre administratif concernant les différents aspects de leurs rôles a eu lieu

En 2011-2012, des discussions à ce sujet ont été tenues avec le personnel du centre administratif du CSFP. Ces échanges ont mené aux mesures suivantes :

- Le coordonnateur des services aux élèves avance vers l'obtention d'une maîtrise en éducation et le gestionnaire en informatique avance vers l'obtention de sa maîtrise en informatique.
- La coordonnatrice des programmes d'études a assisté à une formation sur la pédagogie du 21^e siècle dispensée par la Dr. Heidi Hayes Jacobs. Elle a également participé à un congrès de *l'Association of Supervision and Curriculum Development*, et au Grand rassemblement de l'éducation en français.

De manière générale, ces formations et activités ont permis d'améliorer les connaissances et l'expertise de ces professionnels dans leurs domaines respectifs.

Indicateur : Une formation continue des conseillers scolaires sur la gouvernance, du système d'éducation en français a eu lieu

En 2011-2012, les membres élus du CSFP ont participé à des activités de développement professionnel portant sur la gouvernance du système d'enseignement en français langue première. Trois sessions intensives de formation avec monsieur Marc Godbout, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, ont eu lieu durant l'année 2011-2012 (Septembre 2011, novembre 2011 et février 2012.) Le CSFP a donc cheminé considérablement vers une réorientation de son action vers une gouvernance axée sur les résultats. Un rapport de la firme est attendu à l'automne 2012.

Les objectifs de chacune des sessions étaient les suivants :

- Septembre 2011 : Introduction au système de gouvernance axée sur les résultats.
- Novembre 2011 : Revue des politiques actuelles de gouvernance avec comme objectifs d'ajouter, au besoin, des éléments axés sur les résultats ou d'en modifier complètement certains en vertu de cette orientation.
- Février 2012 : Définition du profil de sortie des finissants du CSFP.

Discussion des résultats

À cause d'enjeux importants liés à la transition à la direction générale, l'atteinte d'une partie de cet objectif a été reportée à 2012-2013. L'arrivée d'une nouvelle direction générale offre un contexte plus favorable pour assurer la révision de l'offre de services du centre administratif, des rôles et tâches de son personnel ainsi que de son organisation. Dans cette perspective, l'analyse organisationnelle externe du centre administratif proposée pour 2011-2012 sera également réalisée en 2012-2013.

En matière de politiques et procédures, le CSFP a choisi, en 2011-2012, de se concentrer principalement sur les politiques de gouvernance. La mise à jour du manuel des politiques et des procédures reposera sur les travaux effectués en 2011-2012 et débutera dès la réception, à l'automne 2012, des recommandations émanant des études et formations sur la gouvernance effectuées par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Bien que les facteurs clés affectant le recrutement et la rétention aient été évalués et bien compris par la coordonnatrice des programmes d'études et l'agente de communication, et que des améliorations aient été enclenchées, le CSFP continuera son travail dans ce domaine critique en 2012-2013.

L'objectif fixé pour 2012-2013 :

En date du 30 juin 2013, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la réalisation d'activités visant à améliorer l'efficacité organisationnelle.

Mesure: Des activités sont amorcées pour améliorer l'efficacité organisationnelle

Indicateurs:

- Réalisation de l'étude du fonctionnement du centre administratif par la firme externe.
- Deux écoles « pilotes » mènent à terme, avec succès, une première année d'essai du système PowerSchool. La formation débute pour les trois autres écoles.
- La formation sur le plan de développement des écoles est dispensée.
- Le développement d'une stratégie de recrutement et de rétention est amorcé.
- Le développement de la mise à jour d'un manuel de politiques et de procédures est amorcé.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS 2012-2013

Rendement scolaire et choix de cours

Les résultats de tests et examens provinciaux indiquent le besoin de continuer d'améliorer les compétences des élèves, surtout en français et en mathématiques. De plus, il y a encore un besoin d'offrir un plus grand choix de cours au niveau secondaire. Le CSFP doit donc travailler avec le ministère de l'Éducation pour déterminer les moyens d'y parvenir. Une augmentation du nombre de cours offerts en français par le Centre d'apprentissage à distance et d'innovation (le CDLI) et la possibilité que le CSFP achète d'autres cours d'autres juridictions, telle que le Nouveau-Brunswick, sont des options à envisager en 2012-2013.

Inscriptions

Le CSFP continue d'assister avec plaisir à une augmentation constante des inscriptions à sa plus grande école, celle de la capitale, Saint-Jean. On constate qu'en dépit du déclin de la population en milieu rural, les deux écoles francophones du CSFP situées dans la péninsule de Port-au-Port résistent à la tendance en maintenant leurs inscriptions. Enfin, le contexte de croissance économique au Labrador favorise en général l'essor des deux écoles situées dans ce territoire. Ultimement, le service qu'offre le CSFP continue d'être prisé par le public. Cependant, comme c'est le cas dans tous les autres districts scolaires en milieu minoritaire francophone au Canada, le CSFP fait face au transfert de plusieurs de ses élèves vers le système anglophone durant les années intermédiaires et secondaires. La rétention de ces élèves et ces familles doit continuer d'être un de des grands objectifs du CSFP.

Recrutement

En raison de ses écoles situées en milieu rural, le CSFP sera encore confronté à des défis dans le recrutement et la rétention d'enseignants. Le CSFP fait souvent appel à des enseignants en début de carrière. Cependant, le personnel de direction d'école de ses écoles, qui sont des acteurs clés dans le succès de ses activités, reste stable. Par ailleurs, parce qu'il a débuté l'année scolaire 2012-2013 sans direction générale permanente, le CSFP a accumulé des retards importants au chapitre des objectifs de son plan stratégique pour les années 2011 à 2014. Sur une note plus positive, le CSFP a enfin pu, en fin d'exercice 2011-2012, combler le poste de direction des services éducatifs.

Infrastructures

Le CSFP continue de bénéficier du soutien du ministère de l'Éducation pour rénover et améliorer ses bâtiments. Un agrandissement temporaire de l'École des Grands-Vents de Saint-Jean sera réalisé durant l'automne 2012. Le centre administratif du CSFP est à court de bureaux pour son personnel.

Logement au Labrador

La surchauffe économique de Labrador ouest continue de provoquer des augmentations faramineuses du prix des logements. Ceci est un obstacle au recrutement pour l'école de la région, le Centre éducatif l'ENVOL. Le prix des logements est également très élevé à Happy Valley – Goose Bay.

Annexe 1

La Loi scolaire, 1997

Fonctions du conseil scolaire

97.

- (1) Le conseil scolaire exerce, relativement à toute école de langue maternelle française, les fonctions que l'article 75 attribue au conseil, sauf celles visées à l'alinéa 75v).

- (2) Le conseil scolaire consulte les membres ayant le droit de vote du conseil d'école sur le fonctionnement de toute école dont celui-ci est responsable, y compris sur l'affectation des enseignants et des autres membres du personnel.

Pouvoirs du conseil scolaire

98.

- (1) Le conseil scolaire exerce, relativement à toute école de langue maternelle française, les pouvoirs que l'article 76 attribue au conseil et peut, en outre, faire des recommandations en vertu du paragraphe 95(3), de l'article 100 et des paragraphes 102(2), 102(8), 102(10) et 114(3).

- (2) Le conseil scolaire peut, sous réserve de l'approbation du ministre, déterminer la marche à suivre pour l'élection du conseil scolaire et des conseils d'école, et tenir des élections.

Fonctions du conseil

75.

- (1) Le conseil exerce les fonctions suivantes :
 - a) organiser et administrer l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire dans le district ;
 - b) fournir l'enseignement aux élèves, soit en établissant un programme dans les écoles, soit en concluant un accord avec un autre conseil ou avec un autre établissement d'enseignement au Canada ;
 - c) déterminer des principes directeurs pour l'efficacité de fonctionnement des écoles primaires, élémentaires et secondaires du district ;

- d) s'assurer que les politiques et lignes directrices énoncées par le ministre en matière d'enseignement à l'enfance en difficulté sont suivies dans les écoles placées sous sa compétence ;
- e) assurer la supervision suffisante de tous les élèves inscrits dans ses écoles durant la période pour laquelle il est responsable de ceux-ci ;
- f) établir une politique d'équité en matière d'emploi et dresser un plan de mise en œuvre de celle-ci ;
- g) embaucher et renvoyer les employés ;
- h) embaucher et affecter les enseignants ;
- i) adopter des politiques de gestion du personnel conformes aux méthodes de gestion du personnel du gouvernement de la province, avec les adaptations nécessaires, sauf si d'autres politiques sont approuvées, par écrit, par le ministre ;
- j) formuler des politiques d'évaluation des employés ;
- k) prendre les dispositions voulues pour le cautionnement exigé du directeur adjoint des finances et de l'administration, ainsi que d'autres employés du conseil dont les fonctions comprennent la perception, la réception et le dépôt de sommes appartenant au conseil ;
- l) acheter ou acquérir de quelque autre façon, sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, les biens immeubles dont il a besoin ;
- m) s'assurer que, dans les écoles dont il a la garde, les programmes et les cours, y compris en matière d'instruction religieuse, ainsi que le matériel prescrit et approuvé par le ministre, sont conformes ;
- n) s'assurer que chaque école dans son district respecte des normes suffisantes en matière de programmes de rendement ;
- o) établir des politiques en matière d'évaluation et de passage des élèves ;
- p) établir les priorités en ce qui a trait à la construction, à l'entretien et à la réparation des écoles, et faire des recommandations au ministre ;
- q) communiquer au public ses politiques et programmes, et gagner son appui à l'égard de ceux-ci ;
- r) faire parvenir au ministre toutes les pièces et déclarations qu'exige la présente loi, ainsi que les rapports et les déclarations que peut exiger le ministre ;
- s) s'il le juge nécessaire, assurer le transport des élèves ;
- t) lorsqu'il assure le transport des élèves, voir à ce que tous les véhicules affectés au transport scolaire soient en bon état d'entretien et couverts par une assurance responsabilité suffisante, et à ce qu'un programme approprié de sécurité soit donné aux élèves transportés ;
- u) souscrire à une police d'assurance pour tous les bâtiments et le matériel, et à une assurance responsabilité civile à l'égard de tous dommages matériels et blessures ;
- v) ne s'applique pas au CSFP
- w) sous réserve des dispositions de tout accord qu'il a conclu avec un collège ou un institut, admettre, à tout moment convenable, dans une école dont il a la garde, tout élève inscrit à un programme de formation des étudiants-assistants pour qu'il puisse faire l'observation et effectuer un stage ;
- x) sur l'ordre du ministre, organiser et administrer toute école ouverte dans un établissement ;
- y) se conformer aux instructions d'application générale données par le ministre ;
- z) informer immédiatement le ministre par écrit de toute vacance d'un poste de directeur ou de directeur adjoint.

- (2) Par dérogation à l'alinéa (1) g), aucun suppléant n'est employé ou embauché comme enseignant sans la permission du ministre.

- (3) Le conseil est comptable au ministre des deniers publics qu'il dépense, de l'exécution des programmes d'enseignement et d'évaluation qu'exige le ministre, ainsi que de l'observation de normes suffisantes de programmes et de rendement dans les écoles du district.

Pouvoirs du conseil

76.

(1) Le conseil peut exercer les pouvoirs suivants :

- a) employer les personnes qu'il estime nécessaires à ses activités et à la réalisation de ses objets ;
- b) conclure des accords pour accomplir les fonctions que lui attribue la présente loi ;
- c) permettre l'utilisation des bâtiments scolaires dont il a la garde en dehors des heures de classe à des fins n'empêchant pas le fonctionnement normal de l'école ;
- d) fixer le prix de l'utilisation des écoles par une personne ou par un groupe selon l'alinéa c) ;
- e) obliger tout élève qu'un enseignant estime souffrir d'une maladie transmissible ou d'une affection physique ou mentale qui pourrait mettre en danger la santé d'un employé du conseil ou d'autres élèves à se soumettre à l'examen d'un médecin ou autre professionnel nommé ou approuvé par le conseil et, sur la recommandation du médecin ou du professionnel, exclure l'élève de l'école jusqu'à ce qu'un certificat que le conseil estime acceptable soit obtenu d'un médecin ou du professionnel susmentionné, permettant à l'élève de retourner à l'école, mais l'exclusion ou la prorogation de celle-ci est réexaminée par le conseil dans les 25 jours de classe suivants ;
- f) au moyen d'un avis écrit, obliger tout employé ou autre membre du personnel à se soumettre à l'examen d'un médecin nommé ou approuvé par le conseil ou au test psychologique administré par deux médecins ou deux psychologues autorisés aux termes de la loi dite *Psychologists Act* et à présenter un certificat que le conseil estime acceptable, signé par les médecins ou les psychologues et indiquant les conclusions sur l'état physique ou psychologique de cet employé ou de cette personne ;
- g) renvoyer sans préavis tout employé ou autre membre du personnel qui, dans le délai de 14 jours suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa f), n'a pas fait d'efforts raisonnables pour se soumettre au test ;
- h) lorsque le certificat présenté au conseil conformément à l'alinéa f) établit que l'état physique ou psychologique de l'employé ou autre membre du personnel serait préjudiciable à un employé du conseil ou aux élèves, enjoindre à l'employé ou autre membre du personnel de prendre un congé de maladie ou un autre congé acquis ou, s'il n'a pas de crédit de congé ou a épuisé ses crédits, l'obliger à prendre un congé non payé ;
- i) suspendre, avec ou sans rémunération, tout employé ou autre membre du personnel qui est inculpé d'une infraction qui, de l'avis du conseil, le rendrait inapte à remplir ses fonctions ;
- j) sous réserve de la permission écrite du père ou de la mère de l'élève intéressé et conjointement avec les autorités responsables de la réglementation de la circulation dans

le secteur, prévoir un système de patrouilles scolaires dans lequel l'élève peut aider à guider la circulation automobile notamment sur la voie publique, dans la mesure où la circulation nuit à l'entrée et à la sortie des élèves ;

- k) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, recueillir des fonds sur son propre crédit pour réaliser ses objectifs ;
- l) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, vendre ou louer des biens pour réaliser ses objectifs ;
- m) fixer des droits pour le transport des élèves ;
- n) adhérer à une association provinciale de conseils scolaires et verser la cotisation.

- (2) Par dérogation à l'article 75 ou au paragraphe (1) du présent article, le conseil ne peut fermer une école qu'après avoir donné aux parents des élèves touchés la possibilité de lui présenter des observations.

Composition

95.

- (3) Le nombre de conseillers à élire par chaque conseil d'école est fixé et peut être modifié par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire.

Fonds d'immobilisations

- 100. Le ministre paie, sur les crédits approuvés par l'Assemblée législative, les dépenses de construction, d'agrandissement et d'équipement des écoles de langue maternelle française conformément aux recommandations du conseil scolaire.

Conseil d'école – membres votants

102.

- (2) Le nombre – ne dépassant pas neuf – des membres élus du conseil d'école, ainsi que les écoles dont le conseil est responsable, sont déterminés et peuvent être modifiés par le ministre sur recommandation du conseil scolaire.
- (8) Lorsque le nombre de membres élus au conseil d'école est inférieur à celui fixé par arrêté du ministre, ce dernier nomme, sur recommandation du conseil scolaire ou du conseil scolaire provisoire désigné en vertu de l'article 114, le nombre de membres nécessaire pour satisfaire à l'arrêté.

- (10) L'élection des membres du conseil d'école se tient dans le cadre des élections au conseil prévus à l'article 53 ou à la date que détermine le ministre sur recommandation du conseil scolaire et le mandat des membres élus au conseil d'école est identique à celui des conseillers scolaires.

Conseil scolaire provisoire

114.

- (1) Le conseil scolaire provisoire est prorogé.
- (2) Les nominations au conseil provisoire sont faites sur recommandation de la Fédération des Parents Francophones de Terre-Neuve-et-Labrador en conformité avec les exigences énoncées au paragraphe 95(4).
- (3) Sur ordre du ministre, donné sur recommandation du premier conseil scolaire élu conformément à l'article 95, le conseil provisoire est dissous.

Annexe 2
Les états financiers vérifiés

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
30 juin 2012

Le Conseil scolaire francophone provincial

TABLE DES MATIÈRES

30 juin 2012

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1
---	----------

États financiers:

État de la situation financière non-consolidé.....	2
État des résultats et capitaux propres (déficit) non-consolidé.....	3
État des flux de trésorerie non-consolidé.....	4
État de la variation du fond d'immobilisations non-consolidé.....	5

Notes afférentes aux états financiers:

1. Conventions comptables.....	7
2. Instruments financiers.....	9
3. Gestion du capital.....	9
4. Débiteurs.....	10
5. Crédoiteurs et frais courus.....	11
6. Investissement en immobilisations.....	12
7. Indemnité de départ.....	13
8. Congé payé de l'exécutif.....	13
9. Réserve.....	13

Annexes:

1. Revenus courants.....	14
2. Frais d'administration.....	16
3. Programmes éducatifs.....	17
4. Dépenses d'opération et d'entretien des écoles.....	18
5. Dépenses de transport scolaire.....	19
6. Services auxiliaires.....	20
7. Dépenses diverses.....	20
8. Détails des immobilisations.....	21
9. Détails de la dette à long terme.....	22
9A Sommaire de la dette à long terme.....	24
9B Tableau des versements sur la dette à long terme exigibles à court terme.....	25
9C Tableau des dépenses d'intérêts.....	26
10. Services aux élèves – Projets Programmes des langues officielles en éducation.....	27
11. Programmes communautaires – Projets Programmes des langues officielles en éducation.....	28

Informations supplémentaires:

1. Encaisse.....	29
2. Investissements à court terme.....	29
3. Dépenses payées d'avance.....	30

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2012, l'état des résultats et capitaux propres (déficit), l'état des flux de trésorerie et l'état de variation du fond d'immobilisations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil pour les états financiers non-consolidés

Le Conseil est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador au 30 juin 2012, ainsi que ses résultats et capitaux propres (déficit), ses flux de trésorerie et la variation du fond d'immobilisations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, pour l'exercice clos le 30 juin 2011, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 4 novembre 2011.


COMPTABLES AGRÉÉS
Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador)
Le 30 novembre 2012

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON-CONSOLIDÉ
30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>ACTIF</u>		
Actif à court terme		
Investissements à court terme (Info. supp.2)	\$ 309,500	\$ 307,500
Débiteurs (Note 4)	653,140	570,877
Taxe de vente harmonisée à recevoir	28,089	26,279
Dépenses payés d'avance (Info.supp. 3)	10,366	14,120
Total - actif à court terme	1,001,095	918,776
Immobilisations (annexe 8)	8,927,608	9,295,498
	\$ 9,928,703	\$ 10,214,274
<u>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</u>		
Passifs à court terme		
Découvert (Info supp.1)	\$ 29,677	\$ 29,044
Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	174,616	172,140
Créditeurs et frais courus (Note 5)	103,960	63,218
Obligation pour paie d'été des enseignants	467,486	434,118
Revenus reportés	52,294	68,355
Dettes à long terme exigible à court terme	3,718	3,596
Total passifs à court terme	831,751	770,471
Dettes à long terme (Annexe 9)	6,000	4,000
Indemnité de départ - Corps enseignant (Note 7)	364,051	305,680
Indemnité de départ - personnel de soutien (Note 7)	77,320	59,305
Paie de vacances des employés	21,640	12,878
Congé payé - Exécutif (Note 8)	52,779	67,702
	515,790	445,565
Capitaux propres		
Investissement en immobilisations (Note 6)	8,921,786	9,286,823
Réserve (Note 9)	57,000	51,000
Capitaux propres (Déficit)	(403,624)	(343,584)
Avoir - total	8,575,162	8,994,238
	\$ 9,928,703	\$ 10,214,274

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé:

Président

Directeur de l'Éducation

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

État des résultats et capitaux propres (déficit) non-consolidé

Exercice terminé le 30 Juin 2012

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Revenus (Annexe 1)			
Subventions provinciales	\$ 7,956,135	\$ 6,469,715	\$ 6,664,109
Subventions projets Programmes des langues officielles en éducation	939,648	939,648	974,180
Services auxiliaires	135,519	132,600	133,680
Divers	2,837	500	1,049
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	9,034,139	7,542,363	7,773,018
Dépenses			
Frais d'administration (Annexe 2)	660,703	617,300	653,307
Programmes éducatifs (Annexe 3)	4,894,892	4,299,015	4,203,841
Entretien et fonctionnement (Annexe 4)	1,470,382	706,400	894,823
Transport scolaire (Annexe 5)	424,748	435,000	425,528
Services auxiliaires (Annexe 6)	182,153	160,000	151,712
Dépenses diverses (Annexe 7)	2,954	-	30,794
Services aux élèves-Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 10)	791,897	791,897	802,039
Programmes communautaires - Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 11)	147,751	147,751	171,000
Amortissement des immobilisations	418,571	415,000	418,325
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	8,994,051	7,572,363	7,751,569
 Excédent des revenus courants sur les dépenses avant l'item sous-noté	 40,088	 (30,000)	 21,449
 Congé payé- Direction générale (Note 8)	 14,925		 (14,573)
 Indemnité de départ des enseignants comptabilisée d'avance (Note 7)	 (58,371)		 29,757
 Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses ajusté	 (3,358)	 (30,000)	 36,833
 Transfert au fond d'immobilisations	 (50,680)	 -	 (48,889)
 Capitaux propres (déficit), début de l'exercice	 (343,588)		 (331,550)
 Transfert (à) de la réserve	 (6,000)		 -
 Capitaux propres (déficit), fin de l'exercice	 <u>\$ (403,624)</u>	 <u>\$ (30,000)</u>	 <u>\$ (343,588)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**État des flux de trésorerie non-consolidé
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	\$ (54,038)	\$ (12,036)
- Amortissement des immobilisations	2,854	2,767
Variations dans le fonds de roulement hors-caisse		
- Investissements à court terme	(2,000)	(101,500)
- Débiteurs	(84,073)	(108,189)
- Dépenses payés d'avance	3,754	7,071
- Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	2,474	57,241
- Créditeurs frais courus	40,742	(4,581)
- Dette à long terme exigible à court terme	122	(3,904)
 Autres items du fonds de roulement hors caisse		
- Obligation pour paie d'été	33,368	29,709
- Indemnité de départ comptabilisée d'avance	76,386	(30,220)
- Avantages sociaux - autres	(6,161)	15,184
- Revenus reportés	(16,061)	35,394
	<u>(2,633)</u>	<u>(113,064)</u>
Activités de financement		
Subventions - immobilisations	50,680	163,029
Variations dans la dette à long terme	2,000	-
Autre - réserve	-	-
	<u>52,680</u>	<u>163,029</u>
Activités d'investissements		
Produits de la vente d'immobilisations	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(50,680)	(163,029)
Autre	-	-
	<u>(50,680)</u>	<u>(163,029)</u>
Augmentation (diminution) de l'encalase	(633)	(113,064)
Encalase (découvert), début de l'exercice	<u>(29,044)</u>	<u>84,020</u>
Encalase (découvert), fin de l'exercice	<u>\$ (29,677)</u>	<u>\$ (29,044)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**État de la variation du fond d'immobilisations non-consolidé
Exercice terminé le 30 Juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Recettes en immobilisation		
Produits de prêts bancaires		
- Construction d'écoles	\$ -	\$ -
- Équipement	-	-
- Véhicules de service	-	-
- Transport scolaire	-	-
	<hr/>	<hr/>
Subventions fédérales		
Construction d'écoles et équipements	-	-
Autre	-	-
	<hr/>	<hr/>
Dons		
- Produits monétaires	-	-
- Produits non-monétaires	-	-
- Usage restreint	-	-
	<hr/>	<hr/>
Vente d'immobilisations - produits		
- Terrains et édifices	-	-
- Équipement	-	-
- Véhicules de service	-	-
- Véhicules de transport scolaire	-	-
	<hr/>	<hr/>
Autres produits d'immobilisation		
- Intérêts sur des investissements du fond immobilisation	-	-
- Primes sur obligations non-garanties	-	-
- Produits d'assurance	-	-
- Subventions d'autochtones	-	-
- Divers		
- Subventions en immobilisation - Province de TNL	-	114,360
- Partage de coûts pour subventions de technologie d'information	-	-
	<hr/>	<hr/>
Total des produits en immobilisations	<hr/>	<hr/>
	-	114,360
Transfert du fond - réserve	-	-
Transfert du fond - fonctionnement	50,680	48,669
Total	<hr/>	<hr/>
	\$ 50,680	\$ 163,029

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**État de la variation du fonds d'immobilisations non-consolidé (suite)
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Dépenses en immobilisation</u>		
Acquisitions d'immobilisations		
- Terrains et sites	\$ -	\$ -
- Édifices	-	111,078
- Mobilier et équipement - écoles	50,680	35,525
- Mobilier et équipement - autres	-	7,313
- Véhicules de service	-	-
- Transport scolaire	-	-
- Autre - Centre des Grands-Vents	-	9,113
	<hr/>	<hr/>
	50,680	183,029
	<hr/>	<hr/>
Paiement du principal sur la dette à long terme		
- Construction d'écoles	-	-
- Équipement	-	-
- Véhicules de service	-	-
- Autres	-	-
	<hr/>	<hr/>
	-	-
	<hr/>	<hr/>
Dépenses diverses		
- Autre	-	-
	<hr/>	<hr/>
	-	-
	<hr/>	<hr/>
Total Dépenses en immobilisations	\$ 50,680	\$ 163,029
	<hr/>	<hr/>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

Notes afférentes aux états financiers non-consolidés

Exercice terminé le 30 Juin 2012

Général

Le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP) est le seul conseil scolaire francophone de la province. Il offre l'enseignement en français langue première aux enfants de parents ayants droit, tel que définit par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne.

Le CSFP possède les mêmes pouvoirs que les autres districts scolaires de la province, auquel s'ajoute un mandat supplémentaire de promotion de la langue française et de la culture francophone.

1. Conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon une comptabilité par fonds qui est généralement acceptée pour les districts scolaires. La comptabilité par fonds se définit par "des procédures comptables selon lesquelles on se sert d'un groupe de comptes qui s'autobalancent pour chaque fonds." Il est normal que les districts scolaires comptabilisent séparément l'activité de leur fonds de fonctionnement et leur fonds d'immobilisation.

Voici un sommaire des conventions comptables adoptées par le District, relatif à la comptabilité par fonds:

- a) Entités sous contrôle commun : ces états financiers ont été préparés sur une base non-consolidée. Ces états financiers n'incluent pas les revenus, les dépenses et les capitaux propres relatifs aux activités scolaires administrées par les directeurs des écoles.
- b) Les subventions reçues par le District sont enregistrées soit dans le fond de fonctionnement ou dans le fond d'immobilisation selon leur provenance. Les subventions du ministère de l'Éducation sont traitées comme un revenu de fonctionnement tandis que celles de la province qui se rapportent aux immobilisations sont comptabilisées comme des revenus en immobilisations.
- c) Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant dans le fond d'immobilisations et sont amorties au cours de leur durée de vie utile.

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

Notes afférentes aux états financiers non-consolidés

Exercice terminé le 30 Juin 2012

1. Conventions comptables (suite)

- d) L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire basée sur le nombre d'exercices financiers suivant:
- Édifices scolaires - 40 ans
 - Mobilier - 10 ans
 - Équipement - 10 ans
 - Ordinateurs - 4 ans
- e) Les allocations gouvernementales se rapportant aux immobilisations sont reportées et amorties selon la même méthode utilisée pour les biens auxquelles elles se rapportent.
- f) Le Conseil scolaire a acquis, dans certains cas, des terrains pour ses bâtiments sans coût. Dans d'autres cas, le Conseil a obtenu l'autorisation de se servir du terrain, sans devenir propriétaire, tant et aussi longtemps que les propriétés sont utilisées pour des fins pédagogiques. Dans le cas où le terrain constitue la propriété du Conseil, des déterminations de valeur de marché n'étaient pas possibles, ce qui signifie que la juste valeur marchande n'a pas été comptabilisée.
- g) La paie des enseignants et des aides-élèves : le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador traite les paies et remet les déductions à la source directement aux agences appropriées. Les montants comptabilisés dans ces états financiers reflètent les salaires bruts et les avantages sociaux tels que calculés par le ministère pour l'année.
- h) Coûts de régimes de retraite : tous les employés permanents du district bénéficient de régimes de retraite administrés par le Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les employés et le Conseil scolaire doivent, tous les deux, contribuer aux régimes de retraite. Les obligations postérieures à la retraite des employés relèvent de la responsabilité du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador; par conséquent les contributions de l'employeur aux régimes et autres avantages de retraite sont comptabilisées sur une base courante dans les comptes.
- i) La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus canadiens exige que la direction prépare des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans l'actif et le passif, la divulgation d'actif éventuel et de passif éventuel à la date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses présentés durant la période. De telles estimations comprennent l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Notes afférentes aux états financiers non-consolidés
Exercice terminé le 30 juin 2012**

1. Conventions comptables (suite)

- j) En vertu des nouvelles règles dictées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), les districts scolaires de la province, incluant le CSFP, devront se conformer à de nouvelles normes à compter de l'année fiscale 2012-2013. Le premier exercice de mise en application entière de cette réforme sera celui se terminant le 30 juin 2013. Ces règles devront être appliquées de manière rétroactive. Des chiffres comparatifs devront donc être présentés au 30 juin 2012.

Le CSFP, en consultation avec le Bureau du contrôleur général et le ministère de l'Éducation de la province, a commencé à évaluer les impacts de ce changement sur ses états financiers. Cependant, l'impact financier de cette modification ne peut être estimé en ce moment. La mise en application de ces nouvelles normes aura également des impacts sur le processus de préparation des rapports financiers ainsi que sur le système informatique qui soutient ce processus.

2. Instruments financiers

Juste valeur

La valeur comptable des investissements à court terme du Conseil, des comptes débiteurs, de la taxe de vente harmonisée (TVH) à recevoir, des découverts, des comptes payables au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la maturité immédiate ou à court terme de ces instruments.

La juste valeur des indemnités de départ, des autres avantages sociaux, du congé de l'exécutif et de la paie d'été est inférieure à la valeur comptable puisque ces montants ne portent pas intérêt. Cependant, parce que ces montants n'ont pas de modalités de remboursement fixes, la juste valeur et l'exposition aux risques liés ne peuvent pas être déterminés avec certitude. Ces montants sont donc comptabilisés à leur valeur comptable.

3. Gestion du capital

L'objectif du Conseil en matière de gestion du capital est de s'assurer de sa capacité à respecter ses engagements de fonctionnement quand ils deviennent exigibles. Il y parvient principalement en exerçant une surveillance continue de ses flux de trésorerie réels et projetés et en apportant les ajustements nécessaires aux capitaux.

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Notes afférentes aux états financiers non-consolidés
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
4. <u>Débiteurs</u>		
<u>À court terme</u>		
Gouvernement provincial:		
Opérations	\$ 533,981	\$ 506,772
Transport	43,402	6,129
Gouvernement fédéral	19,322	30,187
Autres remboursements provinciaux	-	-
Location	17,079	20,801
Intérêts	621	274
Avances pour déplacements et divers	300	2,545
<u>Immobilisations</u>		
Subventions du gouvernement provincial pour construction	38,435	4,170
Contributions locales	-	-
Autres districts scolaires	-	-
Autres	-	-
	\$ 653,140	\$ 570,877
	\$ 653,140	\$ 570,877

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Notes afférentes aux états financiers non-consolidés
Exercice terminé le 30 Juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
5. <u>Créditeurs et frais courus</u>		
<u>À court terme</u>		
Fournisseurs	\$ 70,989	\$ 29,212
Charges courus	22,605	24,280
Intérêts courus	-	-
Salaires courus	-	-
Salaires à payer	10,366	9,726
Taxe de vente au détail	-	-
Subventions reportées	-	-
Autre	-	-
<u>Immobilisations</u>		
Fournisseurs	-	-
Charges courus	-	-
Intérêts courus	-	-
Subventions reportées	-	-
Autres	-	-
	\$ 103,960	\$ 63,218
	\$ 103,960	\$ 63,218

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Notes afférentes aux états financiers non-consolidés
Exercice terminé le 30 juin 2012**

6. Investissement en immobilisations

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Investissement en immobilisations, début de l'exercice	\$ 9,286,823	\$ 9,539,352
Plus:		
Transfert du fond d'opération au fond d'immobilisations	50,680	48,669
Subventions:		
- Province - Contributions pour construction		
- Autres		
Projets en immobilisations financés par la province mais payés à d'autres entités de la part du District	-	114,360
Dons		
Produits de la vente d'immobilisations		
- Terrains		
- Édifices		
- Équipement		
- Véhicules		
- Autres		
Intérêts sur des investissements du fond d'immobilisations		
Recouvrement de dépenses		
Produits d'assurance - Immobilisations		
Divers	<u>50,680</u>	<u>163,029</u>
Moins ajustements:		
Amortissement d'investissement en immobilisations	415,717	415,558
Coût d'immobilisations vendues		
- Terrains		
- Édifices		
- Équipement		
- Véhicules		
- Autre		
	<u>415,717</u>	<u>415,558</u>
Autre	<u>-</u>	<u>-</u>
Investissement en immobilisations, fin de l'exercice	<u>\$ 8,921,786</u>	<u>\$ 9,286,823</u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

Notes afférentes aux états financiers non-consolidés

Exercice terminé le 30 juin 2012

7. Indemnité de départ

Le montant de 58 371 \$ pour des coûts se rapportant à la variation de l'indemnité de départ des enseignants et le montant de 18 015 \$ pour l'indemnité de départ des employés de soutien sont inclus dans les dépenses. Le montant de 364 051 \$ pour l'indemnité de départ des enseignants et le montant de 77 320 \$ pour l'indemnité de départ des employés de soutien pour un total de 441 371 \$ sont inclus dans le passif.

La comptabilisation de l'indemnité de départ des enseignants est requise par le ministère de l'Éducation du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et n'a pas d'incidence sur l'opération du Conseil scolaire. Aucun débiteur n'est comptabilisé pour contrebalancer ce passif.

L'indemnité de départ du personnel de soutien est financée à même les subventions régulières du Conseil.

8. Congé payé de l'exécutif

Le montant de 14 925 \$ pour congé payé de l'exécutif a été déduit des dépenses courantes. Le montant de 52 779 \$ pour congé payé de l'exécutif est inclus dans le passif. Aucun compte débiteur n'est comptabilisé pour contrebalancer ce passif.

9. Réserve

D'après les baux des locataires du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents à Saint-Jean, cette réserve constitue un fond que la direction a assujéti à des restrictions pour permettre l'acquisition future d'équipement informatique nécessaire et des rénovations majeures pour cet édifice.

10. Chiffres comparatifs

Quelques-uns des chiffres comparatifs ont été modifiés pour correspondre à la présentation de l'année courante.

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Revenus courants
Exercice terminé le 30 Juin 2012**

<u>Revenus courants</u>	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Subventions - Projets Programmes des langues officielles en éducation			
Subventions d'exploitation	\$ 939,648	\$ 939,648	\$ 974,180
Autres	-	-	-
	<u>939,648</u>	<u>939,648</u>	<u>974,180</u>
Subventions du gouvernement provincial			
Subventions d'exploitation	1,571,218	1,524,700	1,503,477
Amortissement des revenus reportés se rapportant aux immobilisations	415,717	412,500	415,558
Subventions spéciales			
- Musique traditionnelle	-	-	-
- Moniteurs de langues officielles	31,322	41,000	42,187
- Récupération linguistique	-	-	-
- Allocation de crédit pour les manuels scolaires	-	-	-
- Power School	34,736	50,000	-
- Autres	896,340	150,415	436,249
Salaires et avantages sociaux			
- Directeur et directeur adjoint	298,907	250,000	238,781
- Enseignants	3,999,063	3,430,000	3,337,912
- Suppléants	159,537	86,500	135,339
- Aides élèves	131,721	94,600	135,810
- Directeur services éducatifs	-	-	-
Transport scolaire			
- Propriété du CSFP	-	-	-
- Contractés	417,574	430,000	418,796
- Handicapés	-	-	-
	<u>7,956,135</u>	<u>6,469,715</u>	<u>6,664,109</u>
Dons			
Produits monétaires	-	-	-
Produits non-monétaires	-	-	-
Usage restreint	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Services auxiliaires			
Revenus des locations de résidences	-	-	-
Revenus des locations des écoles et services	110,519	107,500	108,680
Cafétérias	-	-	-
Autre - L'Association régionale de la côte Ouest	25,000	25,000	25,000
	<u>135,519</u>	<u>132,500</u>	<u>133,680</u>
	<u>\$ 9,031,302</u>	<u>\$ 7,541,863</u>	<u>\$ 7,771,969</u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Revenus courants
Exercice terminé le 30 Juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Sous-total	\$ 9,031,302	\$ 7,541,863	\$ 7,771,969
Divers			
Intérêts sur les investissements	2,837	500	1,049
Location des autobus scolaires	-		-
Recouvrement de dépenses	-		-
Revenus d'autres conseils scolaires	-		-
Produits d'assurance	-		-
Revenus pour l'éducation bilingue	-		-
Revenus provenant de la subvention d'autochtones	-		-
Autres subventions fédérales	-	-	-
Manuels scolaires	-		-
Autres			
- Subventions des compagnies minières	-	-	-
- Tutorat pour les frais de scolarité	-		-
- Divers	-		-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2,837	500	1,049
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des revenus courants	\$ 9,034,139	\$ 7,542,363	\$ 7,773,018

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Frais d'administration
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Salaires et avantages sociaux			
Directeur et directeur adjoint	\$ 298,907	\$ 250,000	\$ 238,781
Personnel du bureau	113,170	116,000	115,143
Fournitures de bureau	4,146	7,500	6,876
Remplacement des meubles et équipements	4,020	5,000	2,634
Affranchissement	4,264	7,000	5,486
Téléphone et Internet	19,431	19,000	19,708
Location et réparation d'équipement de bureau	10,657	10,000	11,192
Frais bancaires	4,098	3,500	3,542
Électricité	-	-	-
Carburant	-	-	-
Assurances	317	-	-
Réparations et entretien des édifices	2,039	3,000	3,257
Déplacements	12,154	21,000	21,634
Dépenses - réunions du CSFP	51,440	50,000	55,760
Dépenses - élection de conseillers	-	-	-
Services professionnels	99,042	94,500	128,223
Publicité - recrutement du personnel	15,555	4,000	19,990
Cotisations - NLSBA, etc.	17,120	21,500	17,914
Frais des services municipaux	1,195	1,000	1,150
Location des locaux	-	-	-
Déménagement	-	500	55
Divers	320	1,300	896
Taxe sur les salaires	-	-	-
Perfectionnement	\$ 2,828	2,500	\$ 1,066
Total des frais d'administration	\$ 660,703	\$ 617,300	\$ 653,307

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Programmes éducatifs
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Salaires pédagogiques(bruts)			
Salaires des enseignants - Réguliers	\$ 3,414,554	\$ 2,890,000	\$ 2,824,961
- Suppléants	150,941	86,500	129,552
- Payé par le Conseil	71,606	85,000	91,061
Augmentation	-	-	-
Avantages sociaux	545,155	465,000	480,966
Secrétaires d'école - Salaires et avantages	177,617	170,000	158,015
Taxe sur les salaires	72,943	75,000	65,575
Autres - S & A: Coordinateurs de programmes	141,228	140,000	119,630
Autres - S & A: Aides élèves	106,728	94,600	120,230
	<u>4,680,772</u>	<u>4,006,100</u>	<u>3,989,990</u>
Matériels pédagogiques			
Fournitures scolaires	17,000	23,500	16,910
Matériaux - Bibliothèque	81	-	1,920
Matériaux pédagogiques	46,247	25,000	35,238
Manuels scolaires	-	-	107
	<u>63,328</u>	<u>48,500</u>	<u>54,173</u>
Mobilier et équipement pédagogique			
Remplacement	12,808	30,000	22,533
Locations et réparations	7,692	8,500	7,750
	<u>20,500</u>	<u>38,500</u>	<u>30,283</u>
Déplacement du personnel pédagogique			
Coordinateurs de programmes	10,945	28,500	27,099
Enseignants	22,158	14,000	11,784
Sessions de formation et conférences	4,706	5,000	2,700
	<u>37,809</u>	<u>47,500</u>	<u>41,583</u>
Autres coûts attribués à la pédagogie			
Programme de moniteur de langue francophone	34,689	45,000	46,265
Inclusion - Adaptation scolaire	8,662	25,000	35,294
Secrétaires - Perfectionnement	499	2,000	232
Secrétaires - Déplacement	3,097	1,000	1,994
Secrétaires- Équipement	588	2,000	944
Projet Mathématique Côte Ouest	-	-	301
Bon Départ	97	4,000	2,882
Powerschool	17,595	35,000	-
Art et Culture	27,256	44,415	-
	<u>92,483</u>	<u>158,415</u>	<u>87,912</u>
Total des dépenses pour les programmes éducatifs	<u>\$ 4,894,892</u>	<u>\$ 4,299,015</u>	<u>\$ 4,203,941</u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Dépenses d'opération et d'entretien des écoles
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Salaires - concierges	\$ 239,386	\$ 234,100	\$ 224,811
Salaires - entretien	117,263	88,800	89,174
Taxe sur les salaires	-	-	-
Électricité	160,321	140,000	136,229
Carburant	-	-	-
Frais pour les services municipaux	17,236	11,000	25,380
Téléphone	28,334	26,000	26,323
Véhicule et déplacements	28,162	15,500	15,463
Matériaux de conciergerie	22,787	19,000	19,350
Équipement de conciergerie	608	2,500	908
Réparation et maintien - édifices	756,667	64,500	273,747
Réparation et maintien - équipement	14,317	29,000	12,704
Services contractés - conciergerie	-	1,500	1,279
Déneigement	82,341	65,000	67,812
Locations	-	-	-
Autres - perfectionnement	-	6,000	-
Autres - systèmes de sécurité	2,960	3,500	1,963
Total des dépenses d'opération et d'entretien des écoles	\$ 1,470,382	\$ 706,400	\$ 894,923

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Dépenses de transport scolaire
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Opération et maintien des transports			
Propriété du Conseil scolaire	\$ -	\$ -	\$ -
Services contractés			
Transport régulier	424,748	435,000	425,528
Handicapé	-	-	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	424,748	435,000	425,528
Total des dépenses de transport scolaire	<u>\$ 424,748</u>	<u>\$ 435,000</u>	<u>\$ 425,528</u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Services auxiliaires et dépenses diverses
Exercice terminé le 30 juin 2012**

Annexe 6

Services auxiliaires

Le Conseil est propriétaire et gère les services auxiliaires suivants:

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Services auxiliaires			
Opération de résidences d'enseignants	\$ -	\$ -	\$ -
Cafétérias	-	-	-
Autre - Centres communautaires	182,153	160,000	151,712
Autre - Centres environnementaux	-	-	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des services auxiliaires	<u>\$ 182,153</u>	<u>\$ 160,000</u>	<u>\$ 151,712</u>

Annexe 7

Dépenses diverses

Le Conseil a encouru les dépenses diverses suivantes:

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Dépenses diverses			
Projet GPS	\$ -	\$ -	\$ 13,774
Projet Vert	-	-	8,500
Projet Journée mondiale du livre et du droit d'auteur	-	-	1,800
Journée orientation carrière	-	-	6,720
Projet - Claquer des mots	2,954	-	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses diverses	<u>\$ 2,954</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 30,794</u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Détails des Immobilisations
Exercice terminé le 30 Juin 2012**

	Coût 2011	Acquisitions 2012	Coût 2012	Amortissement cumulé 2012	Valeur nette 2012	Valeur nette 2011
Terrains						
Terrains	\$ 125,000	\$ -	\$ 125,000	\$ -	\$ 125,000	\$ 125,000
Édifices						
Écoles	13,445,335	-	13,445,335	4,971,018	8,474,317	8,795,812
Administration	-	-	-	-	-	-
Résidentiel	-	-	-	-	-	-
Recréatif	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	<u>13,445,335</u>	<u>-</u>	<u>13,445,335</u>	<u>4,971,018</u>	<u>8,474,317</u>	<u>8,795,812</u>
Mobilier et équipement						
Écoles	998,735	50,680	1,049,415	765,910	283,505	309,162
Administration	341,654	-	341,654	318,687	22,967	38,527
Résidentiel	-	-	-	-	-	-
Recréatif	-	-	-	-	-	-
Autre - Centre des Grands-Vents	51,784	-	51,784	29,965	21,819	26,997
	<u>1,392,173</u>	<u>50,680</u>	<u>1,442,853</u>	<u>1,114,562</u>	<u>328,291</u>	<u>374,686</u>
Total des Immobilisations	<u>\$ 14,962,508</u>	<u>\$ 50,680</u>	<u>\$ 15,013,188</u>	<u>\$ 6,085,580</u>	<u>\$ 8,927,608</u>	<u>\$ 9,295,498</u>

Annexe 9

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

Détails de la dette à long terme
Exercice terminé le 30 juin 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêts autre que le transport des élèves	\$ _____	\$ _____
Prêts bancaires		
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
Total	<u>-</u>	<u>-</u>
Hypothèques		
	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>-</u>	<u>-</u>
Garanties de bonne exécution		
Contrats de déneigement et d'entretien de systèmes de ventilation et chauffage	9,718	7,596
Total	<u>9,718</u>	<u>7,596</u>
Sous-total	<u>9,718</u>	<u>7,596</u>
Moins exigible à court terme	<u>3,718</u>	<u>3,596</u>
Total des prêts autre que le transport des élèves	<u><u>\$ 6,000</u></u>	<u><u>\$ 4,000</u></u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Détails de la dette à long terme
Exercice terminé le 30 Juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêts - Transport des élèves		
Prêts bancaires pour véhicules		
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	\$ -	\$ -
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
Total	<u>-</u>	<u>-</u>
Prêts bancaires pour terrains, édifices et équipement		
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
_____ Payable \$ _____ par mois, échéance _____	-	-
Total	<u>-</u>	<u>-</u>
Sous-total	<u>-</u>	<u>-</u>
Moins exigibles à court terme	<u>-</u>	<u>-</u>
Total Prêts - Transport d'élèves	<u>-</u>	<u>-</u>
Total de la dette à long terme	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ -</u></u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Sommaire de la dette à long terme
Exercice terminé le 30 juin 2012**

Description	# Réf	Taux	Solde d'ouverture de l'exercice	Prêts obtenus durant l'exercice	Paiement du principal durant l'exercice	Solde Fin de l'exercice
A) Construction d'écoles			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
B) Équipement			-	-	-	-
C) Véhicules de service			-	-	-	-
D) Autres - Garanties de bonne exécution			4,000	2,000	-	6,000
E) Transport d'élèves			-	-	-	-
Total des prêts			\$ 4,000	\$ 2,000	\$ -	\$ 6,000

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Tableau des versements sur la dette à long terme exigibles à court terme
Exercice terminé le 30 juin 2012**

Description	<u>Année 1</u>	<u>Année 2</u>	<u>Année 3</u>	<u>Année 4</u>	<u>Année 5</u>
A) Écoles					
Construction	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
B) Équipement	-	-	-	-	-
C) Véhicules de Service	-	-	-	-	-
D) Autres - Garanties de bonne exécution	3,718	-	6,000	-	-
E) Transport des Élèves	-	-	-	-	-
Total	<u>\$ 3,718</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 6,000</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Tableau des dépenses d'intérêts
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Description</u>		
Immobilisation		
Construction d'écoles	\$ -	\$ -
Ministère de l'Éducation	-	-
Équipement	-	-
Véhicules de service	-	-
Autres		
Gestion d'énergie	<u>-</u>	<u>-</u>
Total Immobilisations	<u>-</u>	<u>-</u>
Courant - Prêts de fonctionnement	-	-
- Intérêts des fournisseurs	1,258	666
- Charges	<u>-</u>	<u>-</u>
Total Courant	<u>1,258</u>	<u>666</u>
Total des dépenses d'intérêts	<u><u>\$ 1,258</u></u>	<u><u>\$ 666</u></u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Services aux élèves - Projets Programmes des langues officielles en éducation
Exercice terminé le 30 juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Francisation	\$ 241,290	\$ 240,000	\$ 269,167
Services et activités culturelles	116,888	118,752	87,746
Soutien pédagogique - élèves	112,712	97,125	105,774
Formation - directions et enseignants	75,579	78,735	59,950
Administration des projets fédéraux	45,109	42,500	39,424
Services Informatique	45,000	45,000	45,600
Recrutement et rétention des enseignants	42,311	40,000	44,900
Services professionnels en français	34,019	32,775	32,150
Promotion / Recrutement d'élèves	31,258	30,000	81,769
Soutien - Centre for Distance Learning and Innovation	15,211	16,100	-
Coordination des programmes scolaires	13,455	13,095	15,446
Gouvernance	9,319	20,000	-
Centre de ressources	6,599	7,500	10,147
Tutorat	3,147	4,800	-
Services professionnels - développement de politiques	-	5,515	-
Planification stratégique	-	-	9,966
Total des services aux élèves - financement fédéral	\$ 791,887	\$ 791,897	\$ 802,039

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Programmes communautaires - Projets Programmes des langues officielles en éducation
Exercice terminé le 30 Juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>Budget</u>	<u>2011</u>
Centres de ressources familiales	\$ 70,920	\$ 70,619	\$ 83,790
Programmes d'après-école	35,460	36,011	50,790
Alphabétisation familiale - Péninsule Port-au-Port	32,505	32,137	30,180
École du samedi	7,388	7,484	6,240
Projet d'été	1,478	1,500	0
Total des programmes communautaires - Projets Programmes des langues officielles en éducation	\$ 147,751	\$ 147,751	\$ 171,000

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Informations supplémentaires
30 Juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
1. <u>Encaisse</u>		
<u>Courant</u>		
Argent en caisse et en banque	\$ -	\$ -
Argent en caisse	-	-
Banque - Compte courant	(29,677)	(29,044)
- Compte d'épargne	-	-
- Paie des enseignants	-	-
- Paie autre qu'enseignants	-	-
- Coupon (Dette non-garantie)	-	-
- Autre (Petite caisse)	-	-
	<u>(29,677)</u>	<u>(29,044)</u>
<u>Immobilisation</u>		
Argent en caisse et en banque	-	-
Argent en caisse	-	-
Banque - Compte courant	-	-
- Compte d'épargne	-	-
- Autre	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ (29,677)</u>	<u>\$ (29,044)</u>
2. <u>Investissements à court terme</u>		
<u>Courant</u>		
Dépôts à terme	\$ 309,500	\$ 307,500
Obligations d'épargne du Canada	-	-
Autre		
- Bons du trésor du Canada	-	-
- Fonds communs de placement	-	-
- Solde du compte du courtier	-	-
- Certificat de placement garanti	-	-
<u>Immobilisations</u>		
Dépôts à terme	-	-
Obligations d'épargne du Canada	-	-
Autres	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Total des investissements à court terme	<u>\$ 309,500</u>	<u>\$ 307,500</u>

**Conseil scolaire francophone provincial
de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Information supplémentaire
30 Juin 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
3. <u>Dépenses payées d'avance</u>		
<u>Courant</u>		
Assurance	\$ -	\$ -
Frais de services municipaux		-
Fournitures		-
Autres		-
Commission des indemnités de travail	9,716	12,005
Salaires		
Formation des enseignants - avances	-	1,192
Déplacements - billets d'avion		-
Contrat Transport scolaire		-
Réunions du Conseil - avances		-
Frais de loyer - avances		-
Déplacements - avances		-
divers	650	923
<u>Immobilisations</u>		
Autres	-	-
	<u>\$ 10,366</u>	<u>\$ 14,120</u>
Total des dépenses payées d'avance	<u>\$ 10,366</u>	<u>\$ 14,120</u>